

**TERMS OF REFERENCE FOR INDIVIDUAL CONSULTANTS**

| Title   |  | Type of engagement                             | Duty Station: |
|---|--|--|---------------|
| <b>Binôme de Consultants(es) national et international pour la réalisation d'un état des lieux de la justice pour enfants au Burundi et l'élaboration d'une stratégie nationale de protection des enfants en contact avec la loi</b>  |  | <input checked="" type="checkbox"/> Consultant | Bujumbura     |
| <p><b>Purpose of Activity/Assignment :</b></p> <p>En ratifiant les textes internationaux qui protègent les enfants, notamment la Convention relative aux Droits de l'Enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, le Burundi s'est engagé à garantir aux enfants la protection et la jouissance de leurs droits.</p> <p>La Convention relative aux Droits de l'Enfant recommande aux États parties en ses articles 37 et 40 de mettre en place des systèmes judiciaires adaptés aux enfants. Si l'article 40 consacre un véritable droit de l'enfant à une justice particulière, adaptée à son âge et à sa situation de personne en développement, dont on doit assurer l'intégration dans la société, tout en lui permettant d'y assumer un rôle constructif, l'article 37 quant à lui traite de la question de privation de liberté qui doit être la mesure du dernier recours, la plus brève possible, exécutée de manière séparée des adultes, tout en permettant de maintenir les liens avec la famille et les pairs. En dehors de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, plusieurs autres instruments internationaux spécifiques ou non aux enfants contribuent à la mise en place d'une justice adaptée au statut de l'enfant et particulièrement à la mise en place des mesures non privatives de liberté dont les plus pertinents sont rappelés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs : Règles de Beijing (1985)</li> <li>✓ Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté : Règles de la Havane (1990)</li> <li>✓ Directives relatives aux enfants dans le système de justice pénale : Administration de la justice pour mineurs (1997)</li> <li>✓ Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant enfants victimes et témoins d'actes criminels (ECOSOC 2005)</li> <li>✓ Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté : Règles de Tokyo (1990) (non spécifique aux enfants)</li> <li>✓ Déclaration de Lima sur la Justice Juvénile Restauratrice (2009)</li> <li>✓ Observation générale N°10 du Comité sur les Droits de l'Enfant : « Les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs » (2007)</li> <li>✓ Observation générale N°14 du Comité sur les Droits de l'Enfant : « Le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale » (2013)</li> <li>✓ Observation générale N°24 du Comité sur les Droits de l'Enfant : « les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants » (2019)</li> </ul> |  |  |               |

Au cours des dernières décennies, le Burundi a fait plusieurs avancées en matière de promotion et de protection des droits des enfants en contact avec la loi notamment à travers l'adoption de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant, l'élaboration des plans d'actions et stratégies de sa mise en œuvre en conformité avec les standards internationaux dans le domaine de justice pour enfant.

Dans sa volonté de renforcement du système de justice pour enfant, le Burundi a revu à la hausse l'âge de la responsabilité pénale qui est passée de 13 à 15 ans avec le Code pénal de 2017. C'est dans ce même esprit que le nouveau Code de procédures pénales de 2019 accorde de nombreuses garanties légales aux enfants en conflit avec la loi et promeut le recours à des mesures alternatives à l'emprisonnement qui doivent être la règle en recommandant le recours aux mesures privatives de liberté en dernier ressort. Enfin, bien que le Burundi ne dispose pas de juridictions spécialisées pour les mineurs, le ministère de la justice a mis en place dans toutes les juridictions du pays un système de magistrats points focaux qui sont chargés de traiter avec diligence les affaires impliquant les mineurs tant au pénal qu'au civil.

Dans le même esprit, le ministère de la Justice a créé un service dédié à la protection judiciaire des mineurs avec un mandat d'assurer et coordonner les interventions dudit ministère et de ses partenaires en lien avec les questions de justice pour enfant.

Aussi le ministère de la Solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de la personne humaine et du genre a mis en place une direction générale en charge des droits de la personne humaine qui dispose en son sein une direction en charge de l'assistance judiciaire aux victimes de violations des droits humains. Le rôle principal de cette direction technique est l'identification et l'accompagnement des mineurs en contact avec la loi y compris les nourrissons vivant en détention avec leurs mères, dans le cadre du monitoring des droits humains. Sur le plan opérationnel, le Burundi dispose de 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi et d'un quartier des mineurs dans la prison des femmes de Ngozi pour la rééducation des filles en conflit avec la loi. Ce dispositif permet d'offrir une prise en charge psychosociale et un suivi juridique des cas des enfants en conflit avec la loi dont la détention est confirmée pour une réintégration familiale réussie. Pour ce qui est de la prise en charge des enfants victimes et témoins face à la justice, des points focaux protection des mineurs et violences basées sur le genre sont identifiés au niveau de la police des mineurs et des tribunaux pour faciliter la prise en charge spéciale de ces enfants.

Malgré ces efforts, plusieurs défis demeurent pour garantir l'accès de tous les enfants (victimes, témoins et présumés auteurs) à une justice sensible aux enfants. Alors que le Code de procédures pénales ne prévoit qu'un délai de 7 jours de garde à vue renouvelables (articles 288-289) et 15 jours pour la détention préventive sur décision d'un juge (article 290) pour les mineurs présumés auteurs d'infractions, il ressort des constats que plusieurs enfants sont détenus dans les cachots de police et les centre de rééducation pour des délais dépassant souvent le maximum requis par la loi.

Aussi, la collaboration entre les points focaux de la justice et les acteurs en charge de la prise en charge psychosociale des enfants reste à renforcer. Il faut souligner aussi que les établissements pénitentiaires, hébergent un nombre important de nourrissons qui eux sont affectés par la situation de leurs mères. Certains y sont nés alors que d'autres ont accompagné leurs mères en prison. Ainsi, plusieurs situations sont à la base de cette incarcération des nourrissons au Burundi complexifiant la prévention et la protection des droits de ces derniers qui se retrouvent en contact avec la justice du fait de la situation de leurs mères. En 2023, une première analyse de la situation des nourrissons a été réalisée conjointement par le ministère de la justice et celui en charge des droits de la personne humaine, assortie d'un draft de stratégie de prise en charge de cette cible.

C'est pour répondre au besoin de mise en place de mesures spéciales à tous les enfants en contact avec la loi, que l'UNICEF en appui aux Ministères de la justice et celui en charge des droits de la personne humaine recrute une équipe de deux consultants (National et International) pour la conduite d'une mission visant à :

- Faire l'état des lieux sur l'accès à la justice pour les enfants au Burundi ;
- Développer une stratégie nationale de protection des enfants en contact avec la loi, y compris les nourrissons vivants avec leurs mères dans les lieux de privation de liberté au Burundi.

### **But et objectifs de la mission**

L'objectif de la présente consultation est de faire l'état des lieux sur l'accès à la justice pour les enfants au Burundi afin d'élaborer une stratégie nationale de protection des enfants en contact avec la loi, y compris les nourrissons vivant avec leurs mères dans les lieux de détention. De façon spécifique, il s'agira de :

- 1- Réaliser un état des lieux sur l'accès à la justice pour les enfants au Burundi en :
  - a. Analysant le cadre légal et politique national et son alignement aux engagements internationaux du pays ;
  - b. Analysant le cadre institutionnel national en matière de justice pour enfants, y compris concernant la prise en charge psychosociale des enfants en contact avec la loi et l'application des mesures non privatives de libertés ;
  - c. Identifier les défis et opportunités spécifiques pour chacune des catégories des enfants en contact avec la loi pour un accès plus accru à la justice ;
  - d. Analyser les défis identifiés pour un meilleur accès à la justice des enfants et en ressortir des axes stratégiques prioritaires qui seront déclinés en interventions concrètes en faveur de la mise en place d'un dispositif efficace de protection des enfants en contact avec la loi ;
  - e. Identifier les catégories et effectifs des enfants en contact avec la loi, leurs besoins couverts et non avec une analyse spécifique pour les nourrissons vivant dans les lieux de détention avec leurs mères ;
  - f. Réaliser la cartographie des acteurs intervenant dans le secteur en décrivant leurs rôles ainsi que les gaps de capacités ;
- 2- Développer une stratégie nationale de protection des enfants en contact avec la loi sur la base de l'état des lieux réalisé en veillant à :
  - a. Définir le contexte, l'objectif et le cadre conceptuel de la stratégie ;
  - b. Développer les axes stratégiques de la stratégie en lien avec les priorités identifiées dans l'état des lieux. Dans la mesure du possible, les aspects suivants devront être adresser :
    - i. La vision de la justice pour mineurs au Burundi ;
    - ii. La construction d'un système de justice spécialisée pour les enfants (cadre juridique et administratif) ;
    - iii. Le développement de mesures de protection spécialisées pour les enfants en contact avec la loi au Burundi ;
    - iv. La coordination et le partenariat.
  - c. Proposer un plan d'action budgétisé pour une mise en œuvre effective de la stratégie.

### **Scope of Work :**

L'équipe de consultant (e) s national (e) et international (e) va conduire un travail qui consiste dans un premier temps à faire un état des lieux sur l'accès à la justice pour enfants au Burundi et dans un second temps à produire un document de stratégie nationale de protection des enfants en contact avec la loi.

### **Dispositions particulières liées à la consultation**

Le dossier de candidature devra comprendre la soumission d'un binôme de consultant international et national incluant les éléments suivants pour chacun d'eux :

- Un CV actualisé, daté avec une copie du diplôme le plus élevé à ce jour ;
- Une lettre de motivation : les candidats doivent indiquer dans leur lettre de motivation, leur aptitude et disponibilité à réaliser en collaboration les termes de référence ;
- Une offre technique : elle portera sur la manière dont le binôme a compris les termes de référence et envisage de mener la consultation. Elle mettra en exergue succinctement les approches et méthodes proposées ainsi qu'un calendrier indicatif des livrables avec la répartition des rôles au sein du binôme ;

- Une offre financière : la proposition de rémunération en francs burundais pour le consultant national et en dollars pour le consultant international devra comprendre les honoraires journaliers, la communication, les frais de mission au niveau du terrain et autres informations le cas échéant ;
- La preuve d'un travail similaire comprendra au minimum deux études ou deux travaux similaires

La conduite de la mission suivra les étapes décrites ci-dessous :

1. **Le développement de la méthodologie et des différents outils à utiliser dans le cadre de cette mission.**
2. **L'organisation d'une séance de cadrage méthodologique avec le comité de suivi de la consultation :** Cette séance permettra de valider la méthodologie proposée par les consultants y compris les outils de collecte, les cibles de l'enquête, le plan des livrables (état des lieux et stratégie) et le chronogramme de la mission.
3. **La Collecte d'information auprès des acteurs clés :** Les cibles de cette enquête sont les acteurs du système de la justice, les enfants en contact avec la loi et leurs parents y compris les mères incarcérées avec leurs nourrissons et les acteurs du système de protection de l'enfant. Il s'agit de regrouper toutes les informations disponibles au niveau national sur l'accès à la justice pour les enfants en contact avec la loi, d'observer le fonctionnement du système de protection des enfants en contact avec la loi et d'échanger avec les acteurs clés et les bénéficiaires. Cette phase comprendra entre autres :
  - a. **La revue documentaire :** Cette phase permettra de regrouper toutes les informations disponibles dans le cadre légal international (global et régional) et national, le cadre réglementaire national ainsi que dans les documents d'études et d'enquêtes au niveau national sur la protection de l'enfant en général et la justice pour enfants en particulier.
  - b. **Conduite d'enquête auprès des parties prenantes et d'observation :** Cette phase est très importante pour la conduite de ce travail dans la mesure où elle permettra au binôme de consultants de consulter les bénéficiaires et acteurs du système judiciaire ainsi que ceux de la protection de l'enfant (réponse aux violence/prise en charge) ; et d'observer les défis liés à l'accès à la justice pour les enfants à travers des visites sur le terrain.
4. **La production d'un document d'état des lieux :** Un premier draft du document d'état des lieux sera pré validé en séance par le comité de suivi avant l'organisation d'un atelier de validation national élargi à tous les acteurs impliqués dans la protection des enfants en contact avec la justice.
5. **Le développement d'une stratégie nationale de protection des enfants en contact avec la loi.** Ceci est la phase ultime de cette mission qui permettra de doter le Burundi d'une stratégie et d'un plan d'action budgétisé de protection des enfants en contact avec la loi. Cette stratégie abordera entre autres les axes de renforcement du cadre institutionnel national (législatif, politique, administratif et opérationnel) pour rendre le système de justice au Burundi plus sensible aux enfants. Elle permettra de renforcer l'accès des enfants en contact avec la loi aux services de protection de qualité (juridique, judiciaires, et psychosocial) y compris la mise en œuvre des mesures non privatives de liberté pour les mineurs en conflit avec la loi. Elle prendra en compte le draft de stratégie de protection des nourrissons en détention avec leurs mères, déjà développée au niveau du pays. Un atelier national de validation de la stratégie sera organisé après une pré validation par le comité de suivi du draft de stratégie soumis par les consultants.

| Work Assignments Overview  | Deliverables/Outputs   | Delivery deadline |
|--|--|-------------------|
| <p><b>Effectuer une recherche documentaire et proposer une approche méthodologie de la mission incluant les outils de collecte de données.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances d'échange avec l'équipe de l'UNICEF et les membres du comité de suivi ;</li> <li>• Recherche documentaire et production du rapport de démarrage</li> <li>• Organisation d'une séance de cadrage pour la validation du rapport de démarrage.</li> </ul> |  | 15 jours          |
| Temps de revu du comité technique  |  | [5 jours]         |
| Intégration des commentaires et partage de la version finale du rapport de démarrage.  | <p><b>Livrable 1 :</b><br/>Rapport final de démarrage incluant la méthodologie détaillée de l'équipe de consultation, les outils de collecte, les cibles de l'enquête, le chronogramme détaillé de la mission.</p> | 5 jours           |
| <p><b>Réalisation de l'état des lieux de la justice pour mineurs au Burundi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte d'information à travers une enquête terrain ;</li> <li>• Revue de la documentation disponible sur le sujet au niveau national et global</li> <li>• Production d'un draft de document d'état des lieux et organisation d'une séance de pré-validation par le comité de suivi</li> </ul>                             |  | 25 jours          |
| Temps de revu du comité technique  |  | [10 jours]        |
| Intégration des commentaires et partage de la version finale du rapport d'état des lieux   | <p><b>Livrable 2 :</b><br/>Version finale du rapport de l'état des lieux de la justice pour mineurs au Burundi.</p>  | 7 jours           |

|   |  |   |
|---|--|---|
|   |  |   |
| <p><b>Développement d'une stratégie de protection des enfants en contact avec la justice :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du document de stratégie national avec son plan d'action budgétisé en lien avec les axes stratégiques prioritaires retenus dans le document d'état des lieux et à partir du draft de stratégie disponible sur la protection des nourrissons vivants avec leurs mères dans les lieux de détention.</li> <li>• Organisation d'une réunion de pré validation avec le comité technique et d'un atelier de validation national</li> <li>•</li> </ul> |  | 35 jours  |
| Temps de revu du comité technique   |  | [15 jours]  |
| Prise en compte des commentaires et finalisation du document de stratégie et son plan d'action budgétisé en prenant en compte les commentaires et recommandations de l'atelier national.  | <p><b>Livrable 3 :</b><br/>Version finale du document de stratégie nationale de protection des enfants en contact avec la justice et son plan d'action budgétisé</p> | 10 jours  |
| <b>TOTAL</b>  |  | 90 jours de travail pour les consultants réparties sur une durée de 6 mois de la consultation |
|   |  |   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Minimum Qualifications required*:</b></p> <p><b>I- Le/la Consultant (e) International (e)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Bachelors <input checked="" type="checkbox"/> Masters <input type="checkbox"/> PhD <input type="checkbox"/> Other</p> <p>Enter Disciplines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Master (BAC+5) en droit ou autres sciences sociales connexes pertinent (un doctorat en droit ou en science sociales sera considéré comme un avantage) ;</li> <li>▪ Huit (08) années d'expériences et d'expertise dans le domaine de la justice et des droits humains ;</li> <li>▪ Expérience dans la conduite de mission d'évaluation des systèmes de justice et de leur renforcement. La conduite au moins une fois d'une mission similaire en Afrique est obligatoire ;</li> <li>▪ Une expérience professionnelle antérieure auprès de l'UNICEF, une autre agence NU ou tout autre organisation internationale du secteur de protection de l'enfant sera considérée comme un avantage ;</li> <li>▪ Maitrise du français et bonne connaissance de l'anglais</li> </ul> <p>*Listed requirements will be used for technical evaluation in the competitive process</p> <p><b>II- Le/la Consultant (e) national (e)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Master (BAC+5) en droit ou autres sciences sociales connexes pertinent ;</li> <li>▪ Minimum cinq (05) années d'expériences dans le domaine de la justice et des droits humains ;</li> <li>▪ Expérience dans la conduite de mission d'appui au système de la justice et de son renforcement au Burundi ou dans un pays de la sous-région.</li> <li>▪ Une expérience professionnelle antérieure auprès de l'UNICEF, une autres agence NU ou tout autre organisation internationale ou national du secteur de protection de l'enfant sera considérée comme un avantage ;</li> <li>▪ Maitrise du français et bonne connaissance de l'anglais</li> </ul> | <p><b>Knowledge/Expertise/Skills required*:</b></p> <p><b>I- Le/la Consultant (e) International (e)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Bachelors <input checked="" type="checkbox"/> Masters <input type="checkbox"/> PhD <input type="checkbox"/> Other</p> <p>Enter Disciplines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de travailler de façon indépendante, sous pression, avec la contrainte de produire des résultats de qualités ;</li> <li>• Une expertise avérée dans les domaines de la conduite de mission d'analyse situationnelle et de développement de stratégie ;</li> <li>• Expertise en diagnostic et évaluation dans le secteur de la justice, de la protection de l'enfant ou autre domaine pertinent ;</li> <li>• Bonne connaissance du cadre stratégique de l'UNICEF et du cadre légal international en matière de justice et plus précisément de protection des enfants en contact avec la justice ;</li> <li>• Bonnes capacités de coordination, analyse et rédaction ;</li> </ul> <p>*Listed requirements will be used for technical evaluation in the competitive process</p> <p><b>II- Le/la Consultant (e) national (e)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de travailler de façon indépendante, sous pression, avec la contrainte de produire des résultats de qualités ;</li> <li>• Une expertise avérée dans les domaines de la conduite de mission d'analyse situationnelle et de développement de stratégie ;</li> <li>• Expertise en diagnostic et évaluation dans le secteur de la justice, de la protection de l'enfant ou autre domaine pertinent ;</li> <li>• Une parfaite connaissance des acteurs de la justice et de la protection contre les violences du niveau central au niveau local du Burundi</li> <li>• Bonnes connaissances du contexte du Burundi et des défis à relever en matière d'accès à la justice pour les enfants (filles, garçons) victimes, auteurs, témoins et les nourrissons vivants avec leurs mères dans les lieux de privation de liberté</li> </ul> |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |